Image not found or type unknown

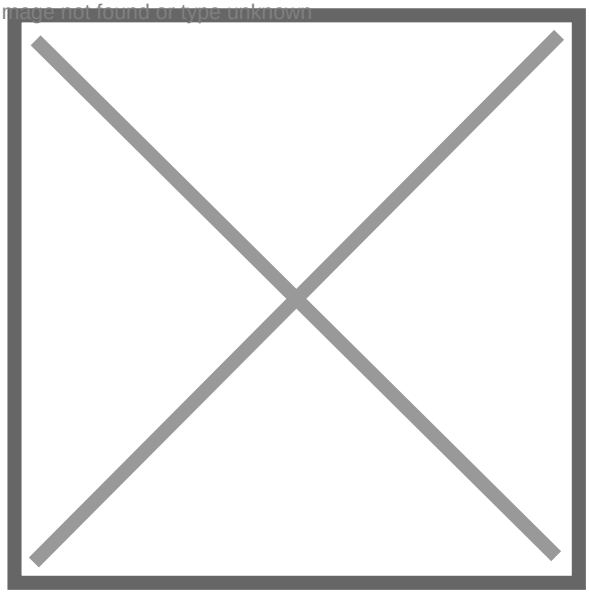

Entre voisins , mur et hauteur: lois et rêgles

Par **brun62**, le **10/02/2008** à **11:43**

Salut, j'aimerais savoir si il existe des normes , des rêgles pour pour la hauteur des murs, des toles séparant 2 habitations.

En effet, la maison que je loue est séparé (côté Est/sud EST) par un mur en partie en parpaing et en partie en tôle genre pvc polyester.

Ce mur semble servir à une serre, abri géant de la voisine qui à fond dans les plantes, oiseaux, etc.... (Cette dame est propriétaire).
ça monte à 4 metres de haut et du coup le soleil est chez nous que vers 14h30.
Autant dire qu'on en profit très peu.
Notre jardin n'étant pas large , on peut difficelement profiter du rayonnement solaire. (largeur entre 4 et 3 .5métres).

Y a t'il des lois , des rêgles ?

Voir photos (pour comparer je mesure 1m70):

http://www.casimages.com/img.php?i=0802101120202296158.jpg

http://www.casimages.com/img.php?i=0802101122222296173.jpg

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **11/02/2008** à **10:15**

Bonjour,

A qui appartient ce mur?

A votre voisine ou est ce un mur mitoyen?

Dans tous les cas, vous pouvez agir sur le fondement des troubles de voisinage ou pour perte d'ensoleillement.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés